

ETATS GENERAUX DE LA CULTURE VEVEY - COMMISSION COORDINATION DES SUBVENTIONS VILLE-REGION-CANTON / 3 MAI 2017

	GOUVERNANCE / PROCESSUS DÉCISIONNEL	BUDGET TOTAL/ANNÉE	SOUTIEN PAR PROJET	DÉLAI DÉPÔT DOSSIER	RÉSUMÉ DES CRITÈRES	NOMBRE PROJETS/ANNÉE
SERVICE CULTUREL	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de commission culturelle (comme à Yverdon, Nyon, Sion, Renens, Lausanne) - < CHF°5000.- : la décision relève de déléguée à la culture - > CHF°5000.- : la décision est prise d'entente entre déléguée et municipal en charge, sur préavis de la déléguée 	<ul style="list-style-type: none"> - Aides et subventions : CHF°100'000.- - Expositions et éditions : CHF°25'000.- - Danse contemporaine : CHF°20'000.- - Médiation : CHF°10'000.- - Musiques actuelles : CHF°20'000.- ⇒ CHF°175'000.- 	<ul style="list-style-type: none"> - Majorité des dossiers : CHF°500.- à CHF°3500.- - Quelques dossiers : CHF°3500.- à CHF°7000.- - Rarement : CHF°7000.- à CHF°15'000.- 	3 mois avant le début du projet idéalement (min. 1 mois avant)	<ul style="list-style-type: none"> - Association ou fondation (nature juridique) - Ancrages veveysans / intérêt local - Professionalisme du projet - Qualité des réalisations passées - Réalisme du budget - Originalité du projet / innovation - Cadres cantonaux et fédéraux - Sans but lucratif 	120 dossiers (env. 70% de soutiens accordés)
FONDS CULTUREL RIVIERA	<ul style="list-style-type: none"> - SAI : secrétariat et gestion du fonds - Propositions d'attribution des subventions du bureau exécutif (3 membres : président FCR + municipaux culture Vevey et Montreux) au Conseil administratif (un délégué pour chacune des 10 municipalités de la Riviera) qui valide. - Commission de gestion intercommunale (un à deux délégués des 10 CC) 	<p>3.8 millions de CHF pour 19 institutions (cf. liste SAI) + Agenda Riviera</p> <p>Le solde (entre CHF°30'000.- et CHF°80'000.- selon les années) est versé en subventions ponctuelles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Majorité : CHF°2000.- à CHF°15'000.- - Quelques dossiers : CHF°15'000.- à CHF°25'000.- 	<ul style="list-style-type: none"> - Avant le 31.01 pour séance de mars - Avant le 30.04 pour séance de juin - Avant le 31.07 pour séance de septembre - Avant le 31.10 pour séance de décembre 	<p>Soutien ponctuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet d'intérêt régional : portée régionale voire suprarégionale, atout touristique et/ou économique - Projet ponctuel ou événement particulier (caractère unique en regard des activités régulières) - Intérêt manifeste sur le plan artistique et professionalisme - Soutien subsidaire à celui de la commune territoriale du projet 	Entre 30 et 40 dossiers par année (env. 1/3 de soutiens accordés)
SERVICE DES AFFAIRES CULTURELLES (ETAT DE VAUD)	<p><u>Subventions ponctuelles</u> : il existe trois fonds. Les demandes sont traitées par des commissions d'experts (sans politiques) spécifiques à chaque fonds.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Arts de la scène 2. Sensibilisation à la culture 3. Activités culturelles (FCAC) <p><u>Subventions annuelles</u> (lignes au budget) : décision du SERAC avec accord du Conseiller d'Etat</p>	<p>En 2016 :</p> <p>Arts de la scène : CHF°1'500'000.-</p> <p>Sensibilisation à la culture : CHF°220'000.-</p> <p>Activités culturelles : CHF°800'000.-</p>	<p><u>Art scène</u> : entre 10'000.- et 80'000.-</p> <p><u>Sensibilisation</u> : entre 3000.- et 7000.-</p> <p><u>Activités cult</u> : entre 2000.- et 5000.-</p>	<p><u>Sensibilisation à la culture et activités culturelles</u> : 3 mois avant début du projet (exception possible)</p> <p><u>Arts de la scène</u> : 1 fois par année (avant le 30.11 pour création l'année suivante (qui court du 01.09 suivant au 31.08 de l'année d'après)</p>	<p><u>Commun aux trois fonds</u> : qualité du projet et réalisme du budget</p> <p><u>Arts de la scène</u> : niveau professionnel des intervenants / possibilité de diffusion / résultat des précédentes créations</p> <p><u>Sensibilisation à la culture</u> : pertinence du projet / formation et expérience des intervenants / adéquation du projet avec le public visé / accessibilité du public</p> <p><u>Activités culturelles</u> : caractère innovant du projet / importance pour le développement des activités culturelles d'une région ou de la démarche artistique d'une personne / accessibilité du public</p>	Environ 500 dossiers tout compris (env. 50-60% soutiens accordés)